



## Démission / solde de tout compte

-----  
Par Laura67

Bonjour,

Bonjour,

Je vous expose ma situation.

Entrée dans l'entreprise en juin 2020. Congé maternité de septembre 2021 à juillet 2022. 1 mois de congé parental en août 2022. Reprise à 80% en septembre 2022. Démission mars 2023. Quelle ne fut pas ma surprise quand je récupère mon solde de tout compte...date d'entrée dans l'entreprise indiquée en septembre 2022, mais ancienneté indiquée depuis juin 2020. Aucune trace des CP acquis, il m'en restait plus de 10. En temps normal ils étaient indemnisés par la CI BTP. Est-ce normal ?

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par Henriri

Hello !

Laura envoyez une LRAR à votre employeur contestant les aspects incorrects ou manquants selon vous dans votre solde de tout compte. Si vous n'êtes pas convaincue par ses explications vous pourrez ensuite vous adresser aux prud'hommes.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86[/url]

A+